

Le bill pour diviser le township de Hawksbury est lu une troisième fois et passé.

Le bill pour l'inspection du bois de construction est lu une seconde fois et référé à un comité spécial.

Le bill pour la décision sommaire des petites causes est lu une troisième fois et passé.

Le comité spécial auquel avait été référé le bill de la compagnie d'assurance et transport intérieur l'a rapporté sans amendement. Ordonné d'être lu la troisième fois demain.

Lundi 2 décembre.

Il est ordonné que le 16e. règlement du conseil qui s'oppose à ce qu'un bill soit lu deux fois dans la même journée soit mis de côté pour le reste de cette session.

Liste des bills lus une 2e et 3e fois, et passés :

Pour abolir l'emprisonnement pour dette ; pour amender l'acte d'incorporation de la banque de Niagara ; pour détacher l'Isle Bizarre du comté des Deux Montagnes ; pour la commutation de droits seigneuriaux dans certains fiefs du Bas-Canada ; pour amender l'acte relatif à la navigation du St. Laurent ; pour pourvoir à l'administration de la justice dans le district de Gaspé ; le bill pour amender l'acte d'Enregistrement ; bill des sessions générales dans le district de St. François ; pour naturaliser Morgan et Barbier ; bill relatif au marché de Niagara.

L'hon. M. Bruneau fait rapport du comité sur le bill d'éducation ; il est référé de nouveau au même comité, qui le renvoie presque immédiatement avec un léger amendement ; ce rapport est reçu, et le bill est grossoyé.

Les bills suivants sont apportés au conseil par un message, lus une 1ère, 2e, et 3e. fois et passés :

Bill pour imposer un droit sur certains produits agricoles, provisions, etc., introduits dans cette province : bill pour faciliter la preuve en lois dans le Haut et Bas-Canada, et qui admet le protêt d'un notaire comme fraude en certains cas.

L'hon. M. Joliette propose qu'une adresse soit présentée au gouverneur, priant S. E. de prendre en considération les moyens à adopter pour rétribuer l'Orateur de cette chambre. Adopté.

Le conseil après avoir attendu d'autres messages de l'assemblée s'ajourne à demain à 10 heures.

IRLANDE.

Dublin 25 octobre.—Aujourd'hui l'association du rappel a tenu sa séance hebdomadaire dans le nouveau bâtiment appelé Conciliation-Hall. On avait cru d'abord que le gouvernement mettrait obstacle à cette réunion ; mais on a appris avec plaisir qu'il n'en était pas ainsi. La foule qui s'était portée aux abords du bâtiment était si épaisse, que M. O'Connell lui-même a eu une peine extraordinaire à y arriver. Il a fallu dix minutes pour lui frayer un passage.

Conciliation-Hall : a 60 pieds de long sur 100 pieds de large. Sur la façade il y a six colonnes et trois entrées. Au dessus de la porte principale, on voit l'ancienne couronne d'Irlande et la harpe. Au dessus des portes latérales, il y a des loups cerviers de pierre. Au sommet du bâtiment on lit ces mots : *Repeal year of 1843* (année du rappel de 1843). La salle est un parallélogramme, et à une hauteur de 15 pieds s'élève une galerie soutenue par des colonnes de fer. Cette galerie est destinée aux dames ; il y en avait plus de 1,200 ; Au fond de la salle, il y a une plate-forme pour les journalistes et les orateurs, et derrière il y a une sorte de dais pour le président.

M. O'Connell et ses fils John et Daniel, son neveu Charles O'Connell, MM. Gray, Barrett, Steele, Canglely étaient assis à droite du dais. Au-dessus de la galerie est placé le portrait de M. O'Connell.

Un rapporteur du gouvernement assistait à la séance.

A une heure, M. O'Connell, avec ses deux fils John et Daniel, M. Steele, M. O'Daunt et d'autres principaux membres de l'association font leur entrée dans la salle, où l'auditoire est tellement serré qu'il y règne d'abord de la confusion. M. O'Connell domine le tumulte de sa voix puissante, et obtient que l'ordre et le silence se rétablissent. Il fait la motion que le fauteuil soit occupé par John-Auguste O'Neill, de Bunower-Castle, membre d'une très-ancienne famille, homme d'une fortune indépendante et d'un patriotisme à toute épreuve. (Applaudissemens.)

M. O'Neill.—Je remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle veut bien me faire de me choisir pour son président, le jour de l'inauguration du temple de la conciliation, dans cette enceinte où doivent se livrer les dernières batailles de l'Irlande, pures de toute effusion de sang.

M. O'Connell, d'une voix forte.—Bravo !

Le président parle des préparatifs belliqueux faits par le gouvernement. Il dit : Proclamez-le bien haut ; si 28,000 hommes de troupes peuvent réprimer des révoltés, 100,000 ne suffiraient pas pour étouffer la voix de tout un peuple criant : Le repeal !

Le président termine en exhortant le peuple à se montrer conciliant et modéré.

M. O'Connell.—Les premiers mots que je veux prononcer dans Conciliation-Hall se réduisent à cette vérité : C'est que l'unique moyen d'obtenir le repeal, c'est de ne faire appel qu'à des moyens légaux et pacifiques. Je dirai ensuite que le repeal est certain. (Applaudissemens.) Oui, le repeal est certain aux conditions que je viens de vous dire. Mon honorable ami, notre président, voudrait que le gouvernement ne violentât pas le peuple, et moi je ne cesserai pas d'exhorter le peuple à ne fournir au gouvernement aucun

prétexte pour le violenter. Si la violence est tentée par qui que ce soit, ce sera sur celui-là que s'appesentira le bras de la vengeance légale.

M. O'Connell donne lecture d'une lettre par laquelle M. O'Brien, naguère *anti-repealer*, déclare se rallier aux doctrines de l'association.

Voici quelques extraits de cette lettre :

« Je serais indigne d'appartenir à une nation dont la vertu caractéristique est de se montrer fidèle au moment du danger, si j'hésitais plus longtemps à me dévouer à la cause de ma patrie, convaincu que nous n'avons rien à attendre de la générosité ni même de la justice du parlement britannique. Je suis enfin convaincu que nous ne devons compter que sur notre patriotisme et notre propre énergie.

« Quant aux meetings, qui ont donné une preuve si éclatante de l'enthousiasme national en faveur du rappel, je les crois parfaitement légaux. J'approuve le parti qui a été adopté relativement au meeting de Clontarf. Il fallait empêcher que le peuple ne tombât dans un piège ; mais il ne faut pas renoncer au droit de tenir des meetings.

« Les conservateurs ont pu se réunir pour se concerter sur les moyens de renverser lord Melbourne ; une association s'est formée contre la loi des cérémonies : pourquoi des Irlandais ne pourraient-ils pas s'associer pour le rappel de l'Union ? Je suis convaincu qu'ils le peuvent, et si une assemblée voulait se former sous une présidence pour discuter la question du rappel, j'accepterais ces fonctions avec toutes leurs conséquences. Je supplie les repealers de ne point former d'associations secrètes, et de ne faire aucun acte de violence.

« Signé : WILLIAM S. O'BRIEN. »

Après cette lecture, O'Connell poursuit :

L'association sera imprimer à ses frais la lettre de M. O'Brien, pour l'envoyer à tous les membres des deux chambres du parlement. L'association veillera à ce qu'elle soit affichée dans la ville d'Angleterre, pour que le peuple anglais puisse connaître le véritable état de la question. Une déclaration de principes comme celle qui émane de M. O'Brien a d'autant plus de force et de mérite, qu'elle arrive dans un moment où nous sommes sous le coup de poursuites intentées par le gouvernement, qui tient d'un côté le glaive hors du fourreau, et de l'autre la langue ou la plume du légiste.

M. O'Connell dépose plusieurs sommes envoyées par les membres du clergé, qui se présentent en masse depuis les derniers évènements.

« C'est que, dit-il, le repeal a fait des progrès vraiment étonnans. Mais il ne faut pas compromettre ces succès par une conduite violente, c'est le meilleur moyen d'attaquer ce rat de Kemmis. (On rit.) Il est évident qu'avec six et même trois mois de tranquillité, nous devons avoir le repeal. Que chacun fasse son devoir et je saurai faire le mien. (On applaudit.) Afin de ne pas sortir de mon caractère, mes amis, je vous donne le conseil de ne pas lire les journaux qui vous exciteront. Allumez vos pipes avec, pas ici, toutefois. (On rit.)

« A Londres, on prend le plus grand intérêt à ce qui se passe ici, et ce qui le prouve bien, c'est que le candidat ami de l'Irlande a triomphé dans les élections de la cité. (On applaudit.) Encore une bonne nouvelle : La rente des repealers s'est élevée pendant la semaine à 2,254 liv. sterl. Demain, l'association se réunira pour adopter un projet à S. M., afin qu'elle renvoie son honteux ministère, et pour combiner le moyen d'obtenir des pétitions de toutes les paroisses de l'Irlande : nous réunirons ainsi, j'en suis sûr, 5 millions de signatures. »

L'assemblée se sépare.

ESPAGNE.

SEANCE DU SENAT du 17 octobre.—Présidence du duc de Rivas.

La séance s'ouvre à une heure, par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance d'hier.

La commission des pouvoirs opine pour l'admission de M. Mauricio Carlos de Onis, nommé par Salamanque.

Un débat s'élève sur la question réglementaire de savoir si la commission donnera son avis immédiatement ou dans les vingt-quatre heures. Quelques membres prennent part à ce débat. Il est décidé que la discussion aura lieu immédiatement.

La commission opine aussi pour l'approbation des procès-verbaux de Saragosse.

M. Campuzano.—Le bureau électoral a-t-il été constitué à Saragosse.

M. Medrano, membre de la commission. Le bureau n'a pas été constitué à Saragosse.

M. Campuzano.—Dans ce cas, et l'état où se trouve cette ville étant connu publiquement, il me semble qu'il serait peu politique de nommer un sénateur qui n'aurait pas eu le suffrage de la capitale de la province qu'il représente, ce qui serait priver cette capitale d'une de ses prérogatives.

M. Medrano.—On sait publiquement la raison qui a empêché la vérification du scrutin général dans cette capitale, et que le gouvernement a désigné pour cette opération un autre point ; d'un autre côté, il serait impolitique que cette province ne fût pas représentée.

Le procès verbal du scrutin général en question est définitivement approuvé, et le duc de Saragosse est admis.

La commission est aussi d'avis que l'on approuve les procès-verbaux du scrutin général de Madrid.

Après quelques rectifications, l'avis de la commission est approuvé, et les procès-verbaux du scrutin général de Madrid sont reconnus légaux.

M. Campuzano annonce qu'il interpellera le gouvernement sur les évènements de Barceone et de Saragosse.